

PHILIPPE NAILLET

DÉPUTÉ DE LA RÉUNION
1^{re} CIRCONSCRIPTION

Monsieur Olivier VERAN
Ministre des Solidarités et de la Santé
14, avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Saint-Denis, le 2 mars 2021

Monsieur le Ministre,

Comme vous le savez, la crise Covid-19 s'aggrave à La Réunion. Nous déplorons chaque semaine une hausse du nombre de cas et du taux d'incidence et ce, malgré les efforts consentis par une grande majorité de la population réunionnaise.

La territorialisation de la stratégie de lutte contre la Covid-19 que nous avons appelée de nos vœux a malheureusement été affaiblie par l'introduction du variant, alors même que nous avons proposé des conditions plus strictes (test et isolement strict à l'arrivée obligatoires notamment) il y a déjà plusieurs mois. Dès lors, les messages de prévention des autorités sanitaires ont été remis en cause, d'une part par l'assouplissement des mesures d'entrée à La Réunion durant la période des vacances scolaires et d'autre part, par l'absence de mesures légalement contraignantes pour imposer une septaine. Vous portez ici une responsabilité, n'ayant pas honoré un engagement datant du mois de mai 2020 pour apporter une solution concernant la septaine obligatoire.

Face à une situation sanitaire qui se dégrade, face à une lassitude compréhensible de la population, de nouvelles mesures s'imposent.

Le préfet de La Réunion a annoncé ce soir l'application d'un couvre-feu dès 18h concernant toute La Réunion à partir de ce vendredi 5 mars en raison d'un taux d'incidence qui reste supérieur à 100 pour 100 000 et d'une occupation des lits des services de réanimation qui atteint les 90%. Cette mesure qui coïncide avec le début des vacances scolaires intervient en réaction et non en prévention.

Dans une île où environ 70 000 personnes sont atteintes du diabète, soit plus de 8% de la population aujourd'hui, où les maladies cardiovasculaires sont les premières causes de décès sur l'île, où la typographie du territoire ne facilite pas les déplacements, la stratégie vaccinale doit être adaptée. Nous devons passer à une vaccination de masse, changer de braquet. Cette nouvelle stratégie peut passer par un nouveau type de vaccins à utiliser à La Réunion, une île tropicale.

Ainsi, les vaccins Astrazeneca, Moderna ou Johnson & Johnson présentent l'avantage de pouvoir être stockés plus facilement en milieu chaud. Cela faciliterait leur distribution dans l'île. Sur ce point, les professionnels locaux, du grossiste au pharmacien, doivent être associés à l'approvisionnement de ces nouveaux vaccins.

Avec la mise sous tension des professionnels hospitaliers, le recours à la médecine générale serait aussi un atout pour augmenter nos capacités de vaccination. La confiance pour le médecin de famille permettrait, sans doute, de lever les dernières inquiétudes sur la vaccination.

Enfin, la gestion globale de cette épidémie à Mayotte et La Réunion illustre l'inadaptation de nos établissements aux crises majeures. Arrivé à saturation, le Centre Hospitalier de Mayotte doit organiser les évacuations sanitaires vers La Réunion. Par ricochet, le Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion réfléchit quant à lui à des évacuations sanitaires vers l'Hexagone.

Les renforts permanents demandés de longue date par les professionnels hospitaliers et par les élus n'ont malheureusement pas été entendus par votre ministère. Pire, nous faisons souvent face à une absence de réponse, que l'on pourrait si cela se répète, assimiler à une défaillance de vos services, voire à du mépris.

Monsieur le Ministre, les Français de l'océan Indien attendent d'être traités comme des Français de l'Hexagone. Les moyens de nos hôpitaux doivent être adaptés dans l'urgence pour faire face à cette crise. Cette hausse de moyens devrait par la suite être pérennisée par la revalorisation du coefficient géographique de notre CHU.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Philippe NAILLET